Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2020 Président : Monsieur Joseph TRAVAIL, Maire de CORBONOD.

Etaient présents	Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Nicolas BOTTERI, Patrick CHAPEL, Régis MOLLEX, Marie-Claude BERNARD, Laurent BERNARD, Nadia POIRIER.
Absents Excusée	Jean COLLIN, Floriane CLARY, Géraldine GREMERET Estelita LACHENAL
Secrétaire de séance Conseillers en exercice : 14	Sandrine TASSET Présents: 10 Votants: 10

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019.

2. Approbation des Comptes Administratifs 2019 de la Commune et du service eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la présidence lors du vote du compte administratif.

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019.

Considérant que Monsieur Joseph TRAVAIL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote;

Monsieur Jean-Louis GENY expose le détail du compte administratif de l'exercice 2019, dressé par l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget principal ;

	INVESTISSI	EMENT	FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé
Dépenses	700 422.49	=	977 762.86
Recettes	371 205.36	/ = 0	1 294 500.32
Résultats 2019	- 329 217.13	-	+ 316 737.46
Résultats année 2018	- 95 703.92		+ 426 136.67
RESULTATS NETS	- 424 921.05		+ 742 874.13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget eau ;

	INVESTISSI	EMENT	FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé
Dépenses	88 935.80	-	56 562.89
Recettes	61 080.75	X=	87 992.16
Résultats 2019	- 27 855.05	<u> </u>	+ 31 429.27
Résultats année 2018	+ 108 761.16		+ 72 811.78
RESULTATS NETS	+ 80 906.11		+ 104 241.05

3. Approbation des Comptes de gestion 2019 de la Commune et du service eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que les comptes de gestion (Budget général et budget eau) dressés, pour l'exercice 2019 par M. Michel PRIORE, Trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats 2019 de la Commune et du service eau

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats au budget 2020 (budget général), présentée comme suit ;

Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2019 :

- √ 424 921.05 € au financement de la section d'investissement 2020, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- ✓ 317 953.08 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2020, « Excédent de fonctionnement reporté »

Le déficit d'investissement 2019, soit 424 921.05 € sera reporté au compte 001 (Déficit d'investissement reporté) du budget 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats du budget eau 2019, au budget eau 2020, présentée comme suit ;

- ✓ Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2019, soit 104 241.05 € au
 compte 002 de la section de fonctionnement 2020, « Excédent de fonctionnement
 reporté »
- ✓ Affectation de l'excédent de la section d'investissement 2019, soit 80 906.11 € au compte 001 de la section d'investissement 2020, « Excédent d'investissement reporté »

5. Prêt pour le renforcement du réseau d'eau potable à Rhémoz

Monsieur Jean-Louis GENY expose que ce point est ajourné.

Il ajoute que cet emprunt sera à faire très prochainement pour financer les travaux prévus sur le réseau d'eau potable à Rhémoz en profitant des taux d'emprunt qui sont actuellement très bas. Il est actuellement trop tôt pour contracter un tel emprunt, puisque le montant nécessaire au financement des travaux ne peut pas être déterminé avec précision, (appel d'offres non lancé à ce jour).

6. Vote des budgets Primitifs 2020 de la Commune et du service eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le budget 2020 de la Commune, par chapitres en section de fonctionnement et par chapitres et opérations en section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 047 381.05 €	1 047 381.05 €
Section de fonctionnement	1 493 003.08 €	1 493 003.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le budget 2020 eau, par chapitres en section de fonctionnement et par chapitres et opérations en section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	543 372.49 €	543 372.49 €
Section de fonctionnement	181 346.38 €	181 346.38 €

7. Vote du taux des taxes directes locales 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de voter pour l'année 2020, les taux suivants pour les taxes communales, sans changement par rapport à 2019 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.59
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35.20
CFE	19.40

8. Lecture des décisions du Maire

DIA sur les propriétés de :

- NH LOTISSEMENTS, propriétés situées Vers Taleaud Rue des Peupliers
- Monsieur Michel BECHET, propriétés situées au Cré et aux Grands Prés
- Monsieur David DEMESMAEKER propriété située Clos Bouzout
- M. Damien SEVIN et Mme Marion BLANQUART, propriété située Chemin de la brune
- Madame Bernadette FAGOT, propriété située Rue des Peupliers

9- Questions diverses

Jean-Louis GENY :

Tire un bilan positif de la mandature.

Régis MOLLEX:

En ce qui concerne le changement des barrières à la cascade d'Eilloux par l'EPIC du Haut Rhône, il aurait été judicieux avant les travaux d'en avertir le propriétaire, pour que ce dernier puisse couper les arbres gênants.

Laurent BERNARD:

En ce qui concerne les panneaux fléchages à Sur Lyand, il va falloir les déplacer, il aurait été judicieux avant de les placer d'en avertir la Commune.

Marie-Claude BERNARD

Le poteau placé à la sortie de l'espace culturel, gène la visibilité, demande à ce qu'il soit déplacé ou coupé en hauteur.

Pierre BRUN:

Fait lui aussi un bilan positif de la mandature.

Monsieur le Maire :

Rappelle l'excellent travail qui a été accompli pendant ces 6 ans, il exprime sa fierté d'avoir travaillé avec les élus en place. « De beaux projets ont été réalisés, notamment l'espace culturel et la place de l'école, dans un esprit de respect et de confiance ».

« Le Maire n'est qu'un animateur de compétences, je remercie chaleureusement les membres du conseil municipal pour leur confiance et la qualité de leur travail ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder. Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.



3

